

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS POUR UN DEFRICHEMENT

LA TOUR (06)



GRANULATS VICAT

06420 LA TOUR/ TINEE

Tel : 04 93 03 94 39

Fax : 04 93 02 91 04



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 14/05/2020	Dossier complet le : 15/05/2020	N° d'enregistrement : F09320P0117

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47°) a) soumis au cas par cas	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne le défrichement de 9,93 ha dans le vallon de Sulvera.

4.2 Objectifs du projet

Le but de ce défrichage est la réalisation des pistes d'accès et de la surface concernée par le remblaiement dans le cadre de l'ouverture d'une Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichage sera réalisé en deux campagnes, qui auront lieu aux périodes préconisées par le bureau d'étude TAUW en charge du diagnostic écologique, c'est-à-dire entre le 1er septembre et le 15 novembre (mesure écologique MR1) voire entre le 1er septembre et le 15 février si l'absence de gîte d'hibernation de chiroptères est avérée (mesure MA1).

Les bois valorisables (bois de chauffe) seront en partie donnés à la commune et en partie conservés par l'exploitant.

Lors de la première phase, Les résidus seront évacués faute de place sur le site. Lors de la seconde phase, les résidus seront broyés sur place et utilisés comme mulch / paillage sur les talus revégétalisés et plantés d'oliviers, au sud de la plateforme 2a.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le but du défrichage n'est pas l'exploitation forestière mais l'aménagement d'une ISDI. Ce défrichage sera réalisé en deux campagnes distinctes.

La première campagne concernera la partie sud de l'emprise de l'ISDI (plateforme 2b dans son intégralité, depuis l'extrémité sud du site et jusqu'à la cote 470 m NGF) ainsi que l'emprise des piste d'accès à cette plateforme depuis la route d'accès à la carrière d'une part, et depuis la carrière elle-même d'autre part seront défrichées, soit une surface de 5,6 ha environ.

La seconde campagne, d'une surface de 4,33 ha environ, aura lieu durant la dernière année de remblaiement de la plateforme 2b : les emprises nécessaires au remblaiement de la plateforme 2a et sa piste d'accès seront défrichées en une seule campagne.

Les bois valorisables (bois de chauffe) seront en partie donnés à la commune et en partie conservés par l'exploitant.

Lors de la première phase, Les résidus seront évacués faute de place sur le site. Lors de la seconde phase, les résidus seront broyés sur place et utilisés comme mulch / paillage sur les talus revégétalisés et plantés d'oliviers, au sud de la plateforme 2a.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce défrichement est soumis à un examen au cas par cas, qui débouchera ou pas sur une évaluation environnementale.

Le projet d'ISDI, dans lequel s'insère ce défrichement, fait l'objet d'un enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE. Cet enregistrement vaut également déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, conformément à l'article L 512-7 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Défrichement =	99 300 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de La Tour (06)

Section C

Lieu-dit "Eusiera"

Parcelles n°416, 419, 420, 421 et 422

Lieu-dit "Suc" parcelle n°378

Lieu-dit "Ciastra" parcelles n° 344 et 377

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 11' 06" E Lat. 43° 56' 01" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

La Tour (06)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est entièrement situé dans la ZNIEFF de type I "Massif du Tournairet et du Brec d'Utelle" La ZNIEFF II "Défilé de Chaudan et Gorges de la Mescla" est située à 30 m au sud
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Tour est localisée en zone de Montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé à 800 m de la ZSC "Brec d'Utelle"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En cas de besoin (arrosage des pistes), de l'eau sera prélevé au niveau du forage de la carrière voisine.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une étude écologique a été réalisée par TAUW dans le cadre du présent projet.</p> <p>Suite à la mise en place de mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement, les impacts résiduels sont jugés négligeable à faible sur la totalité des espèces concernées.</p> <p>Cf. annexe n°7</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est implanté à 800 m de la ZSC du "Brec d'Utelle", à 3 km de la ZSC "Gorges de la Vésubie et du Var - mont Vial - mont Férier" et à 6 km de la ZSC "Massif du Lauvet d'Illonse et des quatre Cantons - Dôme de Barrot - Gorges du Cian".</p> <p>l'évaluation des incidences Natura 2000 réalisée par TAUW a montré que le projet n'aura pas d'incidences notables ni sur la cohérence du Réseau Natura 2000, ni sur l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation de ces sites.</p>

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura un impact faible à négligeable sur la ZNIEFF de type I "Massif du Tournaiet et du Brec d'Utelle" dans laquelle il se trouve, et un impact négligeable sur la ZNIEFF de type II "Défilé de Chaudan et Gorges de la Mescla" située à 30 m au sud.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va modifier l'occupation du sol sur 9,9 ha. Il s'agit d'espaces naturels, sur lesquels aucune activité forestière ou agricole ne prend place.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le DDRM de 2016, le seul risque naturel concernant le site est un risque sismique de niveau 4 (modéré).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Chaque campagne de défrichage aura une durée très limitée et durera moins de 3 mois. Les engins seront peu nombreux. Ainsi, les émissions de poussières et les bruits produits seront maîtrisés par l'exploitant, de même que la surveillance de l'apparition d'espèces végétales invasives. Le projet est localisé en dehors des périmètres de protection des captages AEP du secteur. Ainsi, le projet n'engendrera aucun risque sanitaire pour les riverains.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les trafics engendrés seront ponctuels et limités à l'évacuation du bois coupé.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La circulation d'engins sur le site sera la principale source de bruit sur le site. Pour rappel, les campagnes de défrichage dureront moins de trois mois chacune, en période automnale. La zone de défrichage se situe à proximité d'une route et d'un secteur en activité : carrière de la Guardia (société GRANULATS VICAT) et installation de traitement à La Courbaisse (société VICAT).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des tirs de mine sont réalisés sur l'exploitation de la carrière voisine.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seules émissions lumineuses seront causées par les phares des engins qui seront allumées en période de faible luminosité, peu fréquentes en septembre - octobre aux périodes d'activité.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation d'engins sur le site engendrera des émissions de poussières et de gaz à effet de serre.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le résultat du défrichage sera la production de déchets verts. Les bois valorisables (bois de chauffe) seront en partie donnés à la commune et en partie conservés par l'exploitant.</p> <p>Lors de la première phase, Les résidus seront évacués faute de place sur le site. Lors de la seconde phase, les résidus seront broyés sur place et utilisés comme mulch / paillage sur les talus revégétalisés et plantés d'oliviers, au sud de la plateforme 2a.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement sera suivi de la mise en place d'une ISDI. Ce projet a fait l'objet d'une étude paysagère globale à l'échelle du secteur (incluant la carrière voisine). La topographie sera modifiée, mais des mesures seront prises pour réduire l'impact paysager (réaménagement rapide, merlon paysager). Ainsi, le projet ne portera pas atteinte au patrimoine paysager du secteur. Cf. annexe n°8 Aucun patrimoine architectural, culturel ou archéologique ne sera impacté par ce projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet ne fait à l'heure actuelle l'objet d'aucune activité agricole ou sylvicole, ni touristique. De plus, le présent projet est compatible avec le PLUi de la Métropole de Nice récemment approuvé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Ces impacts sont susceptibles de se cumuler avec les deux activités existantes voisines : la carrière GRANULATS VICAT située à l'est, sur la commune de La Tour, et avec le site des installations de traitement VICAT, situé sur l'autre rive de la Tinée, au lieu-dit "La Courbaisse" sur la commune de Tournefort, notamment concernant les nuisances (émissions de bruit et de poussières).

Il n'existe pas d'autres activités existantes ou autorisées dans les abords du projet.

Les impacts cumulés potentiels porteront sur les émissions de poussières, le bruit, le trafic ainsi que l'impact paysager.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures concernant le trafic et les émissions de GES : mise en place du double-frêt pour amener les matériaux inertes depuis les stations de transit de Valbonne et Nice et dès que possible depuis les autres sites.

Mesures concernant les envols de poussières : arrosage des piste (eau prélevée au niveau du forage de la carrière voisine)

Mesures concernant l'écologie : défrichement réalisé durant la période la moins impactante écologiquement - Cf étude écologique TAUW en annexe n°7

Mesures concernant le paysage : Le défrichement sera réalisé en deux temps de façon à être coordonné à l'activité de l'ISDI - Cf. étude paysagère ATELIER QUERCUS en annexe n°8

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de défrichement est lié au projet d'ISDI, qui a fait l'objet d'études spécifiques et approfondies concernant les impacts attendus (inventaires écologiques, étude de stabilité des remblais, simulations paysagères,...), qui ont permis de qualifier (voire de quantifier pour certains) les impacts de façon précise et fiable, et également des mesures d'évitement et de réduction pour limiter les impacts résiduels à un niveau acceptable, aussi bien pour les riverains que sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 : étude écologique - TAUW
Annexe n°8 : analyse de site et projet de paysage - Atelier Querçus
Annexe n°9 : tableau de calcul des niveaux sonores durant les phases de défrichage

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à L'ISLE D'ABEAU

le, 05/05/2020

Alain Boisselon

Signature

